Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Audits des CSR de Bex, Ouest lausannois et Lausanne : le coût des mandats doit être revu à la baisse

Suite au refus de la Commission des finances du Grand Conseil d'accorder un crédit supplémentaire pour couvrir les coûts des audits au sein de trois centres sociaux régionaux, le Conseil d'Etat n'a pas modifié sa décision quant aux principes et aux modalités de ces audits. Il en suspend la mise en ?uvre, en demandant au CCF d'en réétudier le coût afin de le réduire.

La décision antérieure du Conseil d'Etat consiste à faire procéder à trois audits auprès des Centres sociaux régionaux de Lausanne, de l'Ouest lausannois et de Bex. Ces audits doivent être menés par un groupe ad hoc comprenant deux experts externes et un médiateur, sous la supervision du CCF. Cette décision n'est pas modifiée. En revanche, suite au refus de crédit par la Commission des finances du Grand Conseil, le Conseil d'Etat demande au CCF de réétudier le mandat du groupe chargé des audits afin d'en réduire le coût.

Dans l'intervalle, les audits sont suspendus.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 avril 2003

Charles-Louis Rochat, chef du DSAS, 021/ 316 50 01